



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 04/PFD/1843766 (corr. DU : M. O. Rousseau)

Réf. CRMS : GM/KD/BXL22501_694_PU_Midi_63

Annexe : //

Bruxelles, le 19/08/2022

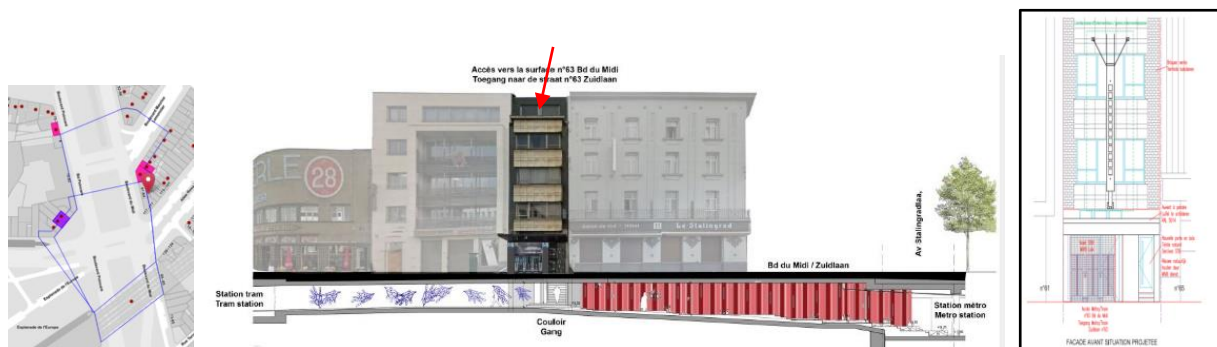
Madame la Directrice générale,

Objet : BRUXELLES. Boulevard du Midi, 63.

Demande de permis d'urbanisme portant sur l'installation provisoire d'une œuvre artistique sur la façade d'un immeuble, destiné à devenir un futur accès à la future station de métro Toots Thielemans.

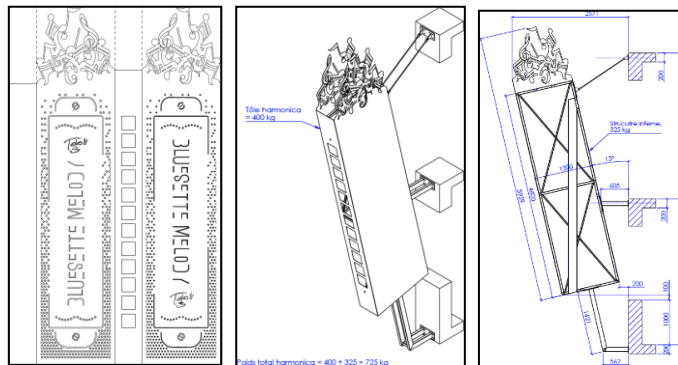
Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 15/07/2022, nous vous communiquons *l'avis défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 17/08/2022.



A gauche, extrait Brugis. Au centre, situation de l'immeuble concerné dans le projet STIB (extrait du dossier de la demande de PU 2018 – station Constitution tunnel métro et tunnel tram). A droite, situation projetée (extrait du dossier)

L'immeuble se trouve dans la zone de protection de plusieurs biens classés. Il s'agit des anciens cafés *La Ruche* et *Le Laboureur* (boulevard Jamar 1a et 1b) ainsi que l'ancienne brasserie Express-Midi (Perle Caulier), sise boulevard Maurice Lemonnier 218, à l'angle du boulevard du Midi. L'immeuble est situé sur la petite ceinture à proximité de la gare du Midi, entre les croisements avec l'avenue de Stalingrad et le boulevard Lemonnier. Selon le PRAS, le bâtiment se trouve en zone d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique et d'embellissement, sur un liséré de noyau commercial et dans un espace structurant.

PROJET

Situation projetée de l'harmonica à installer en façade avant (extrait du dossier)

Le projet prévoit l'installation, pour une durée limitée, d'une œuvre artistique représentant un harmonica sur la façade de l'immeuble dans le but de promouvoir les événements autour du centenaire de l'harmoniciste bruxellois Toots Thielemans. Cette installation créerait par la même occasion un nouveau point de repère marquant l'entrée de la future station de métro « Toots Thielemans » (anciennement « Constitution ») prévue au rez-de-chaussée de l'immeuble dans le cadre de la ligne 3 du métro. L'œuvre serait réalisée en tôle d'acier inoxydable (400 kg) aux dimensions conséquentes, l'harmonica et son support mesurant un peu moins de 7,5 mètres de hauteur (avec structure portante de 325 kg). L'installation serait accrochée dans les dalles en béton qui séparent les étages du bâtiment. L'immeuble en question ne présente pas de qualité patrimoniale particulière.

AVIS DE LA CRMS



Localisation de l'immeuble, boulevard du Midi, en bordure de la petite ceinture (© Google maps, 2019)

Sans jugement sur la valeur artistique de l'installation projetée, la CRMS s'interroge sur l'opportunité de la placer à cet endroit du boulevard du Midi, dans un environnement urbain déjà très encombré. Elle s'interroge par ailleurs sur le caractère temporaire annoncé qui pourrait, comme le mentionne le dossier, se révéler définitif. Pour la CRMS, bien que l'intervention n'ait pas d'impact direct sur la lisibilité des édifices classés à proximité, l'installation participerait assurément à une augmentation de l'encombrement visuel ambiant. ***Pour cette raison, la Commission émet un avis défavorable sur la demande. Elle soutient l'idée de valoriser la thématisation de la station de métro autour de l'artiste éponyme mais plutôt que de procéder au coup par coup avec des installations qui risquent de nuire à la qualité et à la lisibilité de l'environnement urbain, elle invite la STIB à engager une réflexion globale misant sur une meilleure intégration et une mise en valeur du contexte.***

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président

c.c. à : rousseau@urban.brussels ; jdoignies@urban.brussels ; tjacobs@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ;
restauration@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; kdepicker@urban.brussels ;
hcochi@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be ;
urb.commissionconcertation@brucity.be